

Evaluer les acquis des élèves en vue du DNB

- Textes de référence
- Dispositions réglementaires
- Conséquences pédagogiques
- Documents ressource

1. TEXTES DE REFERENCE

- Code de l'éducation, articles D.122-1 à D.122-3 modifiés par le décret n° 2015-372 du 31.03.2015 relatif au socle commun de connaissances, de compétences et de culture et par le décret n° 2015-1929 du 31.12.2015 relatif à l'évaluation des acquis scolaires des élèves et au livret scolaire à l'école et au collège
- Décret n° 2015-1929 du 31.12.2015 relatif à l'évaluation des acquis scolaires des élèves et au livret scolaire, à l'école et au collège (BOEN n°3 du 21.01.2016)
- Arrêté du 31.12.2015 relatif au contenu du livret scolaire de l'école élémentaire et du collège, modifié par l'arrêté du 11.05.2016
- Note de service n°2016-063 du 06.04.2016 (BOEN n° 14 du 08.04.2016)

2. DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES :

- L'obtention du diplôme national du brevet (DNB) est liée en fin de cycle 4 à l'évaluation de la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture et à celle des résultats obtenus aux épreuves de l'examen terminal.
L'évaluation des acquis des élèves en EPS relève du volet « *maîtrise du socle commun* ».

<http://eduscol.education.fr/cid98239/modalites-d-attribution-du-diplome-national-du-brevet.html>

- L'évaluation de la maîtrise du socle commun se fait en référence aux contenus des programmes d'enseignement et porte sur les huit composantes du socle à savoir :

Les quatre composantes du premier domaine :

- Comprendre, s'exprimer en utilisant la langue française à l'oral et à l'écrit ;
- Comprendre, s'exprimer en utilisant une langue étrangère et, le cas échéant, une langue régionale ;
- Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages mathématiques, scientifiques et informatiques ;
- Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages des arts et du corps ;

Les quatre autres domaines :

- Les méthodes et outils pour apprendre ;
- La formation de la personne et du citoyen ;
- Les systèmes naturels et les systèmes techniques ;
- Les représentations du monde et l'activité humaine.

▪ L'évaluation se fait selon une échelle à quatre niveaux :

- maîtrise insuffisante ;
- maîtrise fragile ;
- maîtrise satisfaisante ;
- très bonne maîtrise.

- Rappelons que les activités et les expériences vécues par l'élève dans le cadre de l'association sportive concourent à la construction de ses parcours éducatifs. Les compétences qui y sont acquises ont vocation à contribuer à l'évaluation de sa maîtrise des différentes composantes du socle.

3. CONSEQUENCES AU PLAN PEDAGOGIQUE :

- Le volet « *maitrise du socle commun* » ne s'appuie pas sur une compilation de notes qui seraient proposées par les disciplines d'enseignement, mais sur la contribution argumentée de chaque discipline pour chacune des huit composantes du socle.
- La contribution de chaque discipline ne résulte pas d'une évaluation ponctuelle, mais s'apprécie à partir du suivi régulier des apprentissages au regard des objectifs fixés par les programmes.
- Les propositions finales relatives aux niveaux de maîtrise de chaque élève de 3^{ème} dans chacune des huit composantes sont arrêtées selon des modalités concrètes qui relèvent de l'organisation propre à l'établissement. Elles résultent nécessairement d'un traitement collectif inter disciplinaire.
- Il devient essentiel que chaque discipline et chaque professeur soient en mesure d'apporter une contribution clairement étayée pour chaque élève et chaque composante du socle. C'est aujourd'hui l'un des enjeux forts de la formalisation des contenus d'enseignement :
 - les enseignements seront conçus en fonction des huit composantes du socle ;
 - leur contribution à chacune d'entre elles sera clairement identifiée ;
 - les situations d'apprentissage et les formes de travail seront construites et mises en œuvre pour faire émerger l'ensemble des compétences chez les élèves et pour permettre aux enseignants de les évaluer et les valider.

4. DOCUMENTS RESSOURCES

- <http://eduscol.education.fr/cid103803/evaluer-la-maitrise-du-socle-commun-du-cycle-2-au-cycle-4.html>
Document national d'accompagnement qui synthétise l'esprit et les principes de l'évaluation de la maîtrise du socle.
- http://cache.media.eduscol.education.fr/file/College_2016/74/6/RAE_Evaluation_socle_cycle_4_6_43746.pdf
Document national d'accompagnement pour l'évaluation des acquis du socle commun :
 - Il indique où se situent les contributions attendues des disciplines :
Les disciplines sont indiquées au regard des « **éléments signifiants** » auxquels il est attendu qu'elles contribuent. Ces éléments signifiants précisent l'étendue et les contours de chacune des huit composantes ;

- Il précise ce que parvient à faire un élève dont la maîtrise est satisfaisante :
Les repères sont concrets. Ils ne sont pas associés aux champs disciplinaires. Ils sont déclinés au sein de chaque composante selon les éléments signifiants.
- Il montre très clairement que la contribution de l'EPS est attendue pour chacune des huit composantes :
Une restriction toutefois pour « *comprendre et s'exprimer en utilisant une langue étrangère* » qui ne concerne bien évidemment les disciplines que lorsqu'elles intègrent un enseignement en langue vivante étrangère (ou régionale). C'est déjà le cas pour l'EPS dans un certain nombre d'établissements.

- <http://eduscol.education.fr/cid110339/evaluation-socle-commun-eps-c4.html>

Pour évaluer les acquis du socle commun à travers les programmes disciplinaires d'EPS, ces fiches proposent des exemples dans différentes APSA, mettant en correspondance certains éléments signifiants des domaines du socle et des attendus de fin de cycle des champs d'apprentissage.

Selon le choix de l'établissement, l'engagement au sein de l'Association sportive pourra servir de support à l'épreuve orale.

- [Communication Evaluation Socle Parcours de formation – IA-IPR Versailles Mai 2017](#)

Document ressource académique déjà support de conseils d'enseignement EPS dans les établissements avec pour objet de permettre aux équipes d'exercer leur autonomie et leur responsabilité pour :

- Actualiser leur projet en référence au socle et aux nouveaux programmes
- Fonder leur choix didactiques pédagogiques sur la notion de parcours de formation de l'élève.